

Projet PNUE-FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité



Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

Table des matières

Introduction2
Portée des enquêtes : Rassembler les informations nécessaires
Pourquoi un pays a-t-il besoin de réaliser des enquêtes ?
Quels domaines les enquêtes doivent-elles couvrir ?5
Quelles informations spécifiques les enquêtes permettront-elles de recueillir ?8
Comment ces enquêtes doivent-elles être réalisées ?
Saisie des données et établissement des inventaires
Annexe 1 : Une présentation possible de la base de données nationales sur la biosécurité
Annexe 2 : Considérations générales sur les contrats et accords contractuels [1]33

Introduction

On trouvera ici le deuxième module d'une boîte à outils destinée à donner aux pays des orientations pratiques sur la façon de concevoir et de mettre en oeuvre un projet ayant pour objectif l'élaboration de leurs cadres nationaux relatifs à la biosécurité, dans le contexte du projet PNUE-FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité (CNB). Cet ensemble d'outils doit rester souple pour pouvoir s'adapter aux besoins particuliers des différents pays, leur permettant de choisir les instruments et les idées les plus utiles compte tenu de leur situation, de leurs besoins et de leurs priorités. La boîte à outils comprend quatre modules, concernant chacun l'une des phases énumérées dans le document national de projet :

- Phase 0 Définition de l'objectif (ou du bien-fondé) du projet et de ses principes directeurs et mise en place des structures institutionnelles et de gestion.
- Phase 1 Début des enquêtes et établissement d'inventaires de données dans les différents secteurs concernés par la biosécurité et la biotechnologie au sein du pays, notamment saisie des informations dans les bases de données nationales.
- Phase 2 Identification des parties prenantes et activités de consultation, d'analyse et de formation requises pour mettre en évidence les priorités et les paramètres indispensables à l'élaboration du cadre national relatif à la biosécurité.
- Phase 3 Elaboration du cadre national, y compris des consultations avec les parties prenantes en vue d'obtenir leur approbation.

Le présent module couvre la phase 1 du projet d'élaboration par un pays de son CNB et donne des indications sur le rassemblement et l'organisation des informations nécessaires au moyen d'enquêtes et de la préparation d'inventaires. De cette manière, les informations collectées sont accessibles aux parties prenantes et peuvent être utilisées efficacement pour l'élaboration du cadre. Les activités de la phase 1 (graphique 1) font suite à la mise en place des structures institutionnelles et de gestion pour le projet au cours de la phase 0 et apportent les informations nécessaires pour les analyses et les consultations prévues durant la phase 2.

Le présent module couvre les domaines suivants :

- Portée des enquêtes
- Conception de la base de données
- Saisie des données et établissement

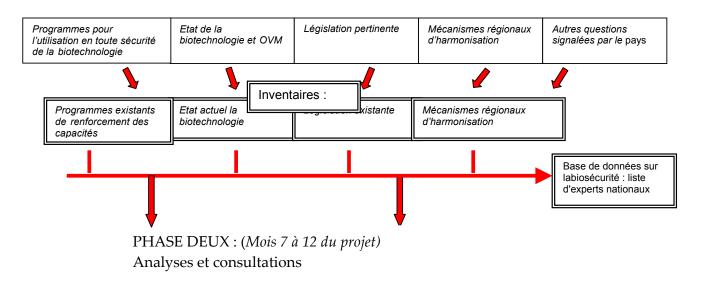
d'inventaires

Sélection des enquêteurs et passation de

contrats.

Graphique 1. Rassemblement et organisation des informations pour l'élaboration des CNB

Des enquêtes sur les suiets suivants sont



Portée des enquêtes : Rassembler les informations nécessaires

Quelle est la différence entre une enquête et un inventaire ?

Une **enquête** est le processus systématique de collecte d'informations et de données qualitatives et quantitatives, auprès de plusieurs sources différentes, et d'analyse de ces données, afin de déterminer l'état actuel d'un secteur, d'une activité, d'un actif ou d'un système particulier. Les résultats de l'enquête servent de base à la prise de décisions concernant l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité. Les enquêtes ne consistent **pas seulement** à rassembler des données! Un grand nombre de celles réalisées pour collecter les informations nécessaires débouchent sur des inventaires, accompagnés de commentaires sur des domaines comme la législation, les disciplines scientifiques etc.

Un **inventaire** est un mode d'organisation des données et des informations obtenues dans les enquêtes, soit au moyen d'une simple liste soit sous une forme plus élaborée. L'organisation et le stockage de ces données et informations doivent être réalisés sous un format et selon des modalités permettant l'accès de toutes les parties prenantes et assurant la clarté et la compréhensibilité pour tous ceux qui ont besoin d'avoir accès à ces informations et données. Les informations et données devront être stockées de manière à être aisément disponibles pour l'analyse et la synthèse nécessaires à la prise de décisions sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité.

Pourquoi un pays a-t-il besoin de réaliser des enquêtes?

La **première étape** à franchir par un pays dans la mise en place de son CNB consiste à répondre à la question de savoir « Pourquoi un pays doit-il disposer d'un cadre national relatif à la biosécurité ? ». La réponse à cette question définit l'objectif ou le bien-fondé du CNB.

Dans la **deuxième étape**, il lui faut s'assurer que le cadre sera efficace pour garantir l'utilisation en toute sécurité de la biotechnologie moderne et, pour cela, collecter les données et informations pertinentes sur la biotechnologie et la biosécurité, à la fois à l'intérieur du pays et, éventuellement, chez ses voisins immédiats. Afin de mettre en place des systèmes juridiques, administratifs, décisionnels et de participation publique pour la biosécurité qui soient pertinents et gérables, le pays devra avoir une vision complète de ce que ses scientifiques, ses spécialistes des sciences agricoles et ses industriels font effectivement dans les domaines liés à la biotechnologie et à la biosécurité. Il devra aussi réfléchir à tous les aspects de la législation aux niveaux fédéral, national et local pour déterminer quels sont les systèmes de lois ou de réglementations qui intéressent, le cas échéant, la biotechnologie ou la biosécurité. Un examen des systèmes phytosanitaires, des espèces étrangères, de l'importation de substances contrôlées, du transport des biens , etc. peut notamment être effectué.

Les pays doivent axer leurs efforts sur ce qu'ils ont besoin de savoir, et non sur ce qu'ils souhaiteraient savoir. La collecte d'informations doit être justifiée et les pays devront s'employer à rassembler et à organiser uniquement les informations requises. La priorité doit être accordée aux besoins et priorités effectifs du pays et aux informations nécessaires pour mettre en place un cadre national sur la biosécurité. Dans le même temps, les pays ne devront pas perdre de vue les obligations à respecter et les informations à fournir en vertu du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques pour le Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques.

A qui appartiennent les informations recueillies durant les enquêtes ?

Il faut noter que toutes les informations recueillies par les pays durant les enquêtes réalisées pour le projet CNB appartiennent aux pays concernés qui peuvent les utiliser pour mettre au point leurs cadres nationaux relatifs à la biosécurité. L'équipe PNUE-FEM chargée du projet « d'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité » n'a pas à avoir accès à ces informations, n'a aucun droit de propriété sur elles et n'est pas habilitée à voir ou à conserver les données.

Cependant, tous les pays devront prendre en considération les problèmes nationaux concernant la propriété des informations et des données recueillies durant les enquêtes et pour les inventaires. Chacun d'entre eux doit tenir compte de sa législation nationale concernant l'utilisation, la diffusion et le transfert de données et les règles ou réglementations sur le traitement des informations confidentielles. Le Coordonnateur national du projet, l'Agence nationale de l'environnement et le Comité national de coordination devront avoir pris connaissance de ces lois et réglementations nationales et un aspect important de l'enquête initiale et de l'inventaire devrait être d'examiner les responsabilités collectives et institutionnelles des différentes parties, en dehors du secteur public et à l'intérieur de celui-ci.

De même, il peut exister dans les pays des lois et/ou réglementations etc. sur la liberté d'information, la vie privée etc. qui fixent des limites aux informations qui peuvent être diffusées et à qui. Ces lois doivent être prises en compte lorsque les enquêtes/inventaires sont réalisés. Le gouvernement devra aussi donner aux personnes fournissant les informations et aux organisations des assurances quant aux droits des individus de posséder les données, ou d'y avoir accès et, le cas échéant, établir des contrôles pour éviter que des données sensibles ne soient largement diffusées. Les questions de l'ouverture et de la transparence, d'une part, et de la confidentialité de l'information, de l'autre, seront vraisemblablement longuement débattues durant les consultations publiques qui se tiendront pour l'élaboration du CNB.

Les pays devraient aussi être conscients des aspects internationaux, les lois nationales concernant la confidentialité pouvant avoir des conséquences pour l'échange de données avec d'autres pays.

Quels domaines les enquêtes doivent-elles couvrir ?

Lorsqu'ils essaieront de déterminer les domaines concernés par l'élaboration d'un CNB, les pays voudront peut-être s'interroger sur les points suivants :

- 1. Qu'entendez-vous faire avec les organismes génétiquement modifiés dans votre pays ?
- Produisez-vous des organismes transgéniques pour la recherche ?
- Produisez-vous des organismes transgéniques à des fins commerciales ?
- Dans la négative, avez-vous l'intention de produire des organismes transgéniques ?
- Avez-vous l'intention d'importer ou importez-vous déjà des organismes transgéniques ?
- Avez-vous l'intention d'exporter ou exportez-vous déjà des organismes transgéniques?
- 2. Quel est l'état actuel du secteur de la biotechnologie ?

- 3. Existe-t-il des instituts de recherche qui travaillent avec des organismes vivants modifiés, ou qui produisent de tels organismes ?
- 4. Quelles sont les priorités nationales concernant les organismes vivants modifiés ?
- 5. Existe-t-il des lois, des systèmes juridiques et institutionnels/administratifs et des obligations locales, nationales et internationales concernant la biosécurité, même de façon indirecte ?

Il vous faudra savoir ce qui est déjà réglementé, car cela vous permettra de mettre en évidence les lacunes et voir si les lois existantes peuvent être extrapolées et/ou modifiées pour s'appliquer aux organismes vivants modifiés. Dans le cadre de l'enquête, il faudra examiner toutes les lois pouvant avoir une incidence sur la biosécurité, notamment les lois sur les échanges, l'environnement, l'agriculture, l'industrie, la santé, l'hygiène et la sécurité, la réglementation de l'utilisation des animaux, l'alimentation, les aliments pour animaux, les pesticides et les produits chimiques utilisés dans l'industrie et dans l'agriculture. L'enquête doit vous permettre de rechercher des exemples de lois de même nature pouvant servir de base à toute nouvelle loi nationale au besoin.

Les éléments ci-après peuvent faciliter une meilleure définition de la portée des enquêtes :

- Quels services de l'administration (y compris les collectivités locales) peuvent être compétents en ce qui concerne les organismes vivants modifiés ?
- Quel est le système juridique applicable, sachant qu'un système juridique peut contenir un ou plusieurs des éléments suivants : « common law », « droit civil », système mixte, lois fédérales et lois des Etats ?
- Quelles sont les compétences des différentes entités dont l'action peut être régie par des lois, des règlements, des directives, des réglementations, des orientations, des codes de pratiques administrés aux niveaux fédéral, des Etats ou régional?
- Quels sont les responsabilités et les chevauchements d'activités possibles entre les différents organismes et départements, ainsi que les domaines non couverts ou couverts de façon inadéquate ?
- Quelles sont les lois environnementales actuelles ou prévues qui pourraient avoir une incidence sur la santé, le commerce, l'agriculture, l'alimentation, l'alimentation animale, la protection des travailleurs etc. ?
- Existe-t-il des exemples d'autres industries réglementées qui pourraient utiliser dans le pays des technologies comme les pesticides, le matériel radioactif, etc. ?

- 6. A-t-on déjà dressé des inventaires concernant les cultures ou les animaux domestiques et leurs lieux d'origine dans votre pays? (On notera que les informations nécessaires figurent sans doute dans le Traité international sur les ressources génétiques végétales ou d'autres ressources).
- 7. Quelles sont les ressources scientifiques disponibles ? Pour toutes les organisations concernées, il faudra au moins préciser les noms et adresses. On peut notamment mentionner les éléments suivants :
 - (a) Instituts de recherche en biotechnologie (par exemple, processus biotechnologiques traditionnels, comme la fermentation et la biotechnologie moderne, définie dans le Protocole de Carthagène):
 - (b) Chercheurs, technologies et installations dans le domaine de la biotechnologie.
 - (c) Pour les grands pays : détails sur les associations scientifiques pouvant contribuer à établir la base de ressources. Dans les pays qui ne disposent pas de ces structures, une liste des projets financés par les différents ministères pourrait être utile. Pour les petits pays qui disposent d'un corps de scientifiques relativement moins important, il serait sans doute possible et utile de les répertorier tous.
- 8. Quelles sont les pratiques culturelles et agricoles locales associées aux activités traditionnelles comme la distribution de semences, l'échange de semences, le stockage, etc.
- 9. Qui sont les parties prenantes identifiées durant la phase 0 ?
- 10. Dispose-t-on d'informations sur les bases de données ou les inventaires existants au niveau local ?
- 11. Existe-t-il des activités et/ou des programmes nationaux ou internationaux relatifs à la biotechnologie ?
- 12. Quels sont les mécanismes et/ou systèmes existants de circulation de l'information ?
- 13. Quels sont les mécanismes envisageables pour assurer la participation du public dans le pays ? Il pourrait notamment s'agir des mécanismes suivants :
- Prévoir dans la législation nationale, les politiques, les processus décisionnels des organismes publics, ou agir au cas par cas, pour :
 - Assurer la participation et la consultation du public ;

- Faire en sorte que les différents organismes publics se consultent sur l'élaboration des politiques ;
- Mettre en place des groupes de travail interministériels pour l'élaboration des politiques ;
- Garantir la disponibilité de ressources pour la participation et la consultation du public, notamment grâce au renforcement des capacités financières, etc.
- Prendre des mesures pour assurer la participation et la consultation du public dans les processus d'administration locaux et les systèmes traditionnels de prise de décisions.
- 14. Quelle expérience a-t-on de la participation et de la consultation du public dans les différents domaines ? Sont visées notamment :
 - L'élaboration de plans de développement nationaux et de stratégies de développement durable ;
 - L'élaboration de rapports pour des conférences internationales comme la CNUCED et la Décennie internationale de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable, les conventions sur la biodiversité, les changements climatiques, le travail, la santé, les droits de l'homme, etc. ?
 - L'élaboration d'autres législations et politiques dans des domaines comme la protection sociale, l'emploi, la santé, les questions relatives aux femmes, etc.; et
 - Les stratégies de réduction de la pauvreté.

Quelles informations spécifiques les enquêtes permettront-elles de recueillir ?

La présente section propose une liste plus détaillée des enquêtes initiales pour chacun des trois grands domaines visés par l'établissement des inventaires – biotechnologie/biosécurité, législation et projets et activités en cours. Ces listes sont le fruit des consultations tenues avec les experts et les représentants des pays qui ont participé à la phase pilote du projet PNUE-FEM sur la biosécurité. Elles contribuent à dégager des orientations sur la façon d'évaluer l'état des ressources du pays et l'état des connaissances dans les différents secteurs qui devront être impliqués dans l'élaboration d'un cadre national relatif à la biosécurité.

Note: Plusieurs éléments ou catégories indiqués sont déjà intégrés dans la phase pilote actuelle du Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques (voir annexe 1). Pour ces éléments, le « **format** » et le « **vocabulaire sélectionné** », compatibles avec la version du BCH, sont indiqués dans une section différente du présent module. Leur utilisation est fortement recommandée pour la collecte et le stockage des données pertinentes au niveau national.

Thème 1 -- Biotechnologie/biosécurité

Trois catégories générales d'enquêtes sont proposées pour ce domaine spécifique :

- Biotechnologie;
- Sécurité conventionnelle
- Science générale.

Une indication claire des activités pertinentes et toutes les coordonnées des contacts constitueraient le minimum à saisir pour chaque entrée dans les catégories suivantes :

a) <u>Biotechnologie et experts/expertise connexes</u>

- Laboratoires et/instituts existants et/ou centres d'excellence travaillant dans le domaine de la biosécurité et/ou de la biotechnologie
- Experts et expertise connexes
- Programmes actifs de recherche
- Utilisation actuelle des organismes vivants modifiés dans le pays (recherche/commerce/utilisation en milieu clos/rejet dans l'environnement)
- Evaluation et/ou gestion des risques
- Biologie moléculaire et génétique.

b) <u>Sécurité conventionnelle et experts/expertises connexes</u>

- Laboratoires et/ou instituts existants
- Experts et expertise connexes
- Programmes actifs de recherche
- Dispositifs de quarantaine
- Systèmes pour la sécurité des importations de marchandises
- Sécurité biologique
- Espèces invasives
- Algues
- Espèces étrangères
- Animaux nuisibles
- Epidémiologie
- Mesures phytosanitaires
- Sécurité vétérinaire
- Sécurité alimentaire

c) <u>Science générale et experts/expertises connexes</u>

- Laboratoires/instituts existants
- Experts et expertise connexes
- Programmes actifs de recherche

- Expertise générale en sciences biologiques (reproduction végétale, microbiologie, botanique, entomologie, etc.)
- Expertise générale en sciences humaines (sociologie, économie, etc.)

Thème 2 - Législation

Des références officielles, avec des explications adéquates sur le domaine considéré, et une brève description des contenus constitueraient le minimum suggéré pour chaque entrée.

- Lois/réglementations/directives existantes sur les OVM
- Importation/exportation d'organismes vivants
- Sécurité alimentaire (et questions connexes intéressant la santé humaine)
- Quarantaine pour les plantes/les animaux
- Utilisation de pesticides/herbicides
- Introduction de nouvelles espèces
- Espèces invasives
- Biodiversité
- Espèces en danger
- Impacts socio-économiques
- Droits de propriété intellectuelle
- Populations indigènes
- Cadres nationaux relatifs à la biosécurité existants déjà dans la région ou sur le point d'être mis en œuvre ;
- Obligations internationales incorporées dans la législation nationale, ou encore à mettre en œuvre. Les principaux traités applicables ici sont notamment ceux découlant
- de la participation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des responsabilités en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui couvre les biens, les services et la propriété intellectuelle.
- De la Convention sur la diversité biologique
- De la Convention-cadre sur les changements climatiques
- Des Conventions sur les mers régionales.
- De la Convention sur la lutte contre la désertification.
- De la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal sur l'ozone
- De la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, y compris la procédure du consentement informé préalable pour certains produits chimiques dangereux (notamment les Directives de Londres applicables à l'échange de données sur les produits chimiques pour l'échange d'informations sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international) et
- De la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (CITES)

Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

Thème 3 - Projets/activités

Le nom du projet, les organismes concernés, les fonds alloués ou prévus, la durée de l'activité et les personnes à contacter constitueraient le minimum suggéré pour chaque entrée.

- Programmes/activités/possibilités existants dans le domaine du renforcement des capacités liés à la biotechnologie/biosécurité
- Inventaires/répertoires existants des espèces/variétés
- Sites web pertinents
- Programmes des donateurs pertinents
- Programmes des ONG pertinents
- Activités pertinentes en matière de biodiversité
- Programmes/expériences en matière de participation publique
- Programmes/expériences concernant les populations indigènes
- Programmes/expériences dans le domaine des études d'impact sur l'environnement
- Programmes/expériences dans le domaine des études de l'impact social

Comment ces enquêtes doivent-elles être réalisées ?

Les pays devront réfléchir à plusieurs problèmes pratiques avant de procéder aux enquêtes.

Premièrement, il leur faut identifier l'expertise ou les ressources humaines existant dans le pays pour mener à bien les enquêtes. Les principaux points à ne pas perdre de vue sont les suivants :

- Les pays doivent avoir une approche créative et ne se concentrer seulement sur les problèmes de biosécurité et de biotechnologie -- l'étude et l'analyse d'autres domaines comme les problèmes sociaux, l'agriculture, l'emploi, la santé, l'opinion publique et la vie politique pourraient offrir plusieurs exemples utiles de la façon de réaliser les enquêtes et pourraient contribuer à l'identification des ressources et de l'expertise.
- L'expertise en matière d'enquêtes pourrait être trouvée dans le pays dans
- Des entités gouvernementales comme les organismes sociaux (santé, revenu, travail, emploi, etc.) ou agricoles (par exemple, agents de vulgarisation)
- Universités et institutions universitaires.
- Entreprises du secteur privé -- marketing, sondages d'opinion, tourisme, médias
- ONG sociales, environnementales
- Il faut déterminer qui dispose de l'expertise nécessaire pour la réalisation d'enquêtes en examinant
- Les plans nationaux de développement -- comment les informations de base sont-elles collectées pour ces plans et comment sont-elles organisées et stockées ?
- Les rapports établis pour les conventions internationales, par exemple les rapports nationaux pour la Convention sur la diversité biologique, les rapports au BIT, les rapports sur les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les rapports à l'OMS, etc.
- Les rapports établis par les organismes gouvernementaux ou d'autres organismes aux fins de la prise de décisions concernant le domaine social, l'emploi, la santé, l'agriculture, les statistiques nationales, etc.
- Elaboration de projets de développement études de référence pour les projets des donateurs concernant l'agriculture, la santé, les problèmes des femmes, les problèmes sociaux, la pauvreté, etc.
- Evaluations des projets financés par les donateurs
- Stratégies de lutte contre la pauvreté
- Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité
- Statistiques nationales
- Enquêtes d'opinion
- Etudes de marketing.

Deuxièmement, il leur faut déterminer comment ces informations et données seront organisées dans des inventaires et stockées de façon à pouvoir être aisément accessibles pour l'analyse et la prise de décisions. Pour cela une expertise sera nécessaire dans l'analyse et le traitement des informations qualitatives et quantitatives recueillies dans les enquêtes ainsi que dans le stockage de ces informations sous une forme à la fois physique et électronique, de façon qu'elles puissent être aisément accessibles aux organismes gouvernementaux et aux autres parties prenantes.

Les mêmes sources que celles mentionnées ci-dessus pourraient aider le pays à identifier les ressources humaines existantes. Il ne s'agit pas simplement d'utiliser les bases de données informatisées, bien que cela soit nécessaire (en particulier pour le BCH), mais aussi de déterminer les systèmes matériels à utiliser, notamment comme l'ancien système de questionnaires à remplir.

Les pays qui prévoient de sous-traiter les travaux de réalisation des enquêtes à d'autres organismes gouvernementaux, à des consultants privés ou à des institutions universitaires devront être au fait des problèmes contractuels qui se poseront. L'annexe 2 fournit des orientations sur la façon dont ces contrats peuvent être établis.

Bien que beaucoup de données puissent être collectées et soient indiquées ici, seules celles pouvant être utiles pour l'élaboration d'un cadre national relatif à la biodiversité devraient être rassemblées et les « questions » ne devraient être posées qu'à ceux qui ont des chances de disposer des informations pertinentes. Autrement, vous risquerez d'être submergé de données qui, pour beaucoup, ne pourront pas être utilisées.

Il est indispensable de décider de ce qui est nécessaire, pourquoi c'est nécessaire et quelle peut en être l'utilité, avant de recueillir quelques données que ce soient.

Saisie des données et établissement des inventaires

Le *stockage* des données et des informations recueillies durant les enquêtes est une question critique, qui influe à la fois sur l'accessibilité des données et informations et sur la façon dont elles peuvent être utilisées. Il serait préférable d'utiliser un formulaire de saisie pré-établi (de préférence sous forme électronique), sur lequel les données et informations pourraient être directement organisées et stockées dès qu'elles sont collectées. Cependant, cette situation idéale n'est pas toujours possible et il faudra peut-être faire plusieurs tentatives avant que les données et informations puissent être stockées dans un lieu stable. L'avantage de cette approche est que des tentatives répétées fournissent l'occasion de modifier et de mieux organiser le formulaire de saisie tout en collectant les données.

Projet PNUE-FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité

Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

Bien que le recours à des experts pour réaliser les tâches de collecte et de stockage soit fortement recommandé, les responsables de projets doivent avoir une bonne idée des points suivants :

- Pourquoi l'information doit-elle être collectée ?
- Ouelle doit être l'utilisation de l'information ?
- © Comment l'information va-t-elle être utilisée ?
- Qui aura vraisemblablement accès à l'information?

De manière générale, une base de données électronique est une bonne option pour stocker les données et les informations et y accéder, en particulier lorsqu'elles sont nécessaires pour des utilisations et des utilisateurs multiples. Une liste d'experts en matière de biotechnologie/biosécurité pourrait être utilisée, par exemple pour identifier un expert dans un domaine particulier, pour dénombrer les experts disponibles dans une région particulière du pays ou pour envoyer facilement un fax/lettre/e-mail/bulletin d'information circulaire et les informer tous d'un problème particulier. Pour plus de souplesse, les différents composantes (ou champs) d'une seule saisie de données (ou fichier) doivent être identifiées. Cela permet aux utilisateurs de vérifier chaque champ pour des points particuliers les intéressant.

Exemple: Une liste très simple d'experts peut être présentée de la façon suivante, chaque puce correspondant à un champ et l'ensemble des champs constituant un dossier.

•	Titre ———	Princ	ripal(aux) domaine(s) d'expertise :
•	Nom —	•	
•	Organisation	•	
•	Désignation	•	
•	Adresse	•	
•	Ville	•	
•	Téléph one	•	
•	Fax	•	
•	Email	•	

L'importance de séparer les données d'un fichier en différents champs est évidente lorsque cette information doit être utilisée pour établir des inventaires. Par exemple, les données sur l'expertise dans différents domaines spécialisés peuvent être utilisées pour établir :

- a) Une liste d'experts dans un domaine spécialisé particulier,
- b) Une liste d'experts se trouvant dans un endroit particulier du pays; et/ou
- c) Des cartons d'invitation à une réunion

Pour stocker les informations jugées nécessaires pour le projet, il faut ne pas perdre de vue que les inventaires établis seront vraisemblablement utilisés dans la Phase 2 du projet (Consultations et analyses) pour des discussions avec les différentes parties prenantes qui permettront d'analyser et d'identifier les ressources et expertises nationales, ainsi que les lacunes éventuelles.

Exemple : Un inventaire théorique à présenter à une réunion nationale de scientifiques, dans la Phase 2 du projet, afin de déterminer l'absence possible d'expertise dans les domaines liés à l'évaluation des risques de rejets d'OVM dans l'environnement :

Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

Liste des organisations du pays qui disposent de scientifiques ayant l'expertise voulue en matière d'évaluation des risques :

(Expertise)	(Nombre d'organisations)	
(Noms des organisations)	-	
Botanique	12	•••••
Microbiologie	10	••••••
Biologie moléculaire	4	••••••
Immunologie	1	••••••
Entomologie	0	
Epidémiologie	0	
,		

Chacun des acteurs du projet aura un rôle important à jouer et ces rôles doivent être bien compris et différenciés. Le rôle du Comité national de coordination (CNC) et du Coordonnateur national du projet (CNP) seront de déterminer les informations nécessaires (c'est-à-dire le nombre et les types d'organisations en mesure de fournir une expertise spécifique dans le pays). Ils devront faire appel à des experts différents à même de leur fournir les instruments qui les aideront à répondre aux besoins. Par exemple, ils utiliseront un expert en matière d'enquêtes pour réaliser les enquêtes et un informaticien pour établir une base de données électronique à l'aide des informations collectées. Les différents experts devront travailler ensemble afin de réaliser le principal objectif de ce projet, qui est d'aider les pays à élaborer leurs cadres nationaux relatifs à la biosécurité.

Annexe 1 : Une présentation possible de la base de données nationales sur la biosécurité

La présente annexe donne une liste détaillée des entrées possibles dans la phase pilote actuelle du Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques, disponible sur le site Internet http://bch.biodiv.org/pilot).¹ Le matériel se trouvant dans cette annexe est actuellement examiné par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

L'objectif de cette liste est de fournir aux pays des modèles types à utiliser pour établir leurs bases de données nationales. Ces présentations faciliteront aussi l'harmonisation et l'interopérabilité futures des systèmes nationaux de données électroniques par le Portail central du BCH.

Actuellement, dans la phase pilote du BCH, il est possible de saisir certains types d'informations dans les sections qui suivent. Ces sections sont présentées ici dans l'ordre dans laquelle elles apparaissent dans le BCH :

Centre de gestion -- Mes enregistrements

- Ma gestion des points de convergence nationaux
- Ma gestion des autorités nationales compétentes
- Ma gestion des lois nationales, réglementations et directives
- Ma gestion des accords régionaux et internationaux
- Mes décisions concernant les OVM relevant d'un accord préalable en connaissance de cause
 - Mes décisions concernant la gestion des OVM-AHA
 - Ma gestion de l'évaluation des risques
 - Ma gestion de la liste des experts
 - Ma gestion des projets de renforcement des capacités
 - Ma gestion des sites Web pertinents
 - Ma gestion des bases de données nationales

Les informations détaillées saisies dans chacune des catégories d'enregistrements cidessus² et les formats possibles de saisie sont les suivants :

Si les saisies d'informations sur le site en question ne sont possibles que pour le personnel autorisé dans chaque pays, une version gratuite de démonstration de cette base est disponible, à des fins de formation seulement, sur le site http://bchdemo.biodiv.org/Pilot/Home.asp.

Les puces correspondent aux saisies requises dans la version actuelle du BCH, ou les sous-titres sont proposés entre parenthèses et un vocabulaire sélectionné est fourni entre crochets et séparé par des points virgules.

- *« Texte libre »* : Dans ce format, l'utilisateur doit consigner ses propres mots dans les boîtes prévues
- « *Texte libre* » avec « *vocabulaire sélectionné* » : l'utilisateur doit insérer des mots dans les boîtes prévues, mais une liste des réponses possibles et optionnelles est fournie.
- « *Cases à cocher* » : l'utilisateur ne peut choisir qu'une ou plusieurs des options prédéfinies
 - « Bouton radio » : l'utilisateur ne peut choisir qu'une des options prédéfinies

Note : Chaque fois que des « *Coordonnées sur mes contacts* » sont demandées, les informations ci-après doivent être saisies. Tous les champs sont en *format texte libre* et aucun vocabulaire sélectionné n'est fourni :

- Titre
- Nom
- Organisation
- Désignation
- Adresse
- Téléphone
- Fax
- Email
- Site web

Description formelle:

Ma gestion des points de convergence nationaux

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Ma Gestion des points de convergence nationaux* » :

- 1. Pays [liste de pays]
- 2. Type de points de convergence nationaux [c'est-à-dire correspondant pour le BCH, le Protocole sur la biosécurité ou le Comité intergouvernemental sur le Protocole de Carthagène]
- 3. Coordonnées des contacts [Voir note initiale à ce sujet]

Ma gestion des autorités nationales compétentes

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Ma gestion des autorités nationales compétentes* »

- 1. Pays [liste de pays]
- 2. Fonction dé réglementation (y compris les types d'OVM couverts) [encore à déterminer]
- 3. Coordonnées des contacts [voir note initiale]

Ma gestion des lois nationales, réglementations et directives

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Ma gestion des lois nationales, réglementations et directives* » :

- 1. Pays [liste de pays]
- 2. Zone de compétence [liste de pays]
- 3. Titre du document [texte libre]
- 4. Type de document [Réglementation sur la prévention des risques biotechnologiques ; loi sur la propriété intellectuelle ; loi sur l'environnement international ; loi sur le commerce international ; loi sur l'environnement national ; directive nationale ; loi nationale ; réglementation nationale ; loi sur le commerce national]
- 5. Domaine large [manipulation, transport, emballage, identification; introduction intentionnelle dans l'environnement (accord préalable en connaissance de cause); OVM utilisés comme produit alimentaire, aliment pour animaux ou pour la transformation; produits pharmaceutiques; sensibilisation et participation du public; transit et utilisation en milieu confiné]
- 6. Objectif de l'accord [pas d'option fournie]
- 7. Champ d'application de l'accord [pas d'option fournie]
- 8. Date d'entrée en vigueur [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
- 9. Modifications [pas d'options fournies]
- 10. Langues officielles [arabe, chinois, anglais, français; russe; espagnol]
- 11. Autres langues et leur statut [pas d'option fournie]
- 12. Coordonnées des contacts réglementaires [voir note initiale]
- 13. Autres informations [texte libre]
- 14. Emplacement du document [texte libre]

Ma gestion des accords régionaux et internationaux

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Ma gestion des accords régionaux et internationaux* » :

- 1. Pays [liste de pays]
- 2. Zone de compétence [liste de pays]
- 3. Titre du document [texte libre]
- 4. Type d'accord [accord bilatéral, accord multilatéral, accord régional]
- 5. Domaine large [manipulation, transport, emballage, identification; introduction intentionnelle dans l'environnement (accord préalable en connaissance de cause); OVM utilisés comme produit alimentaire, aliment pour animaux ou pour la transformation; produits pharmaceutiques; prise de conscience et participation du public; transit et utilisation en milieu confiné]
- 6. Objectif de l'accord [pas d'option fournie]
- 7. Champ d'application de l'accord [pas d'option fournie]
- 8. Date d'entrée en vigueur [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
- 9. Modifications [pas d'options fournies]
- 10. Langues officielles [arabe, chinois, anglais, français; russe; espagnol]
- 11. Autres langues et leur statut [pas d'option fournie]
- 12. Coordonnées des contacts réglementaires [voir note initiale]
- 13. Autres informations [texte libre]
- 14. Emplacement du document [texte libre]

Mes Décisions sur les OVM relevant d'un accord préalable en connaissance de cause

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « Mes décisions sur les OVM relevant d'un accord préalable en connaissance de cause » :

- 1. Titre de la notification [texte libre]
- 2. Date de réception de la notification [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
 - 3. Accusé de réception [date de l'accusé de réception de la notification) exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
 - 4. Communication de la décision (date de communication de la décision au notificateur et au BCH) [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
 - 5. Pays exportateur (notifiant) [liste de pays]

- 6. Coordonnées de l'exportateur (notificateur) [voir note initiale]
- 7. Pays importateur [liste de pays]
- 8. Coordonnées de l'importateur [voir note initiale]
- 9. Dénomination usuelle de l'organisme vivant modifié [encore à déterminer]
- 10. Statut taxinomique de l'organisme vivant modifié [encore à déterminer]
- 11. Identificateur unique de l'organisme vivant modifié [encore à déterminer]
- 12. Caractéristiques de l'organisme vivant modifié [pas d'option fournie]
- 13. Gènes de l'organisme vivant modifié [pas d'option fournie]
- 14. Approbation de l'importation : sans condition [oui ; non]
- 15. Approbation de l'importation : avec condition [oui ; non]
- 16. Importations ultérieures (précisez comment la décision ci-dessus s'appliquera aux importations ultérieures du même organisme vivant modifié) [pas d'option fournie]
- 17. Interdiction de l'importation [oui ; non]
- 18. Demande d'informations supplémentaires (demande d'informations pertinentes supplémentaires conformément au cadre réglementaire intérieur ou à l'annexe I) [pas d'option fournie]
- 19. Période d'attente de l'information supplémentaire (nombre de jours que l'importateur a dû attendre l'information pertinente supplémentaire) [texte libre]
- 20. A compter de [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
- 21. Jusqu'au [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
- 22. Délai de communication de la décision (définition d'un délai étendu supérieur à 270 jours à compter de la date de réception de la notification pendant lequel la Partie à l'importation communique sa décision, par écrit, au notificateur et au BCH. Nombre de jours) [texte libre]
- 23. Date limite [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
- 24. Motifs (motifs sur lesquels est fondée la décision, sauf dans le cas où son contenu est sans condition) [pas d'option fournie]
- 25. Emplacement du texte du document (par exemple htlm ou pdf ou hyperlien ou adresse normale, référence d'un bulletin d'information officiel) [texte libre]

Mes Décisions sur la gestion des OVM-AHA

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Mes décisions sur la gestion des OVM-AHA* » :

- 1. Pays communiquant la décision [liste de pays]
- 2. Coordonnées du demandeur [voir note initiale]
- 3. Coordonnées de la personne ou de l'organisme responsable [voir note initiale]
- 4. Dénomination de l'organisme vivant modifié [texte libre]
- 5. Identité de l'organisme vivant modifié [texte libre]
- 6. Modification des gènes [pas d'option fournie]
- 7. Technique adoptée [méthode biolistique ; chocs électriques (électroporation) ; chocs osmotiques ; plasmide contenu dans *Agrobacterium tumefaciens* ; encore à déterminer] (+ saisie en texte libre d'autres détails)
- 8. Caractéristiques correspondantes de l'organisme vivant modifié [résistance aux antibiotiques, résistance aux bactéries, résistance aux champignons, tolérance aux herbicides ; résistance aux insectes ; gène marqueur ; résistance aux nématodes ; qualité des produits ; encore à déterminer ; résistance aux virus] (+ saisie de texte donnant plus de détails)
- 9. Identification unique de l'organisme vivant modifié [encore à déterminer]
- 10. Statut taxinomique du destinataire [encore à déterminer]
- 11. Dénomination usuelle du destinataire [encore à déterminer]
- 12. Lieu de collecte ou d'acquisition [texte libre]
- 13. Caractéristiques du destinataire (caractéristiques du destinataire et/ou de l'organisme mère intéressant la biosécurité) [pas d'option fournie]
- 14. Centres d'origine (centres d'origine du destinataire et/ou de l'organisme mère [liste de pays]
- 15. Centres de diversité génétique [liste de pays]
- 16. Habitats (description des habitats lorsque le destinataire et/ou les organismes mères persistent ou prolifèrent) [pas d'option fournie]
- 17. Statut taxinomique du donneur [encore à déterminer]
- 18. dénomination usuelle du donneur [encore à déterminer]
- 19. Lieu de collecte ou d'acquisition du donneur [texte libre]
- 20. Caractéristiques du donneur (caractéristiques de l'organisme donneur intéressant la biosécurité) [pas d'option fournie]
- 21. Utilisations homologuées (utilisations homologuées de l'organisme vivant modifié) [pas d'option fournie]

- 22. Evaluations des risques (un rapport précédent et existant sur l'évaluation des risques compatibles avec l'annexe III) [pas d'option fournie]
- 23. Méthodes suggérées pour la sécurité de la manipulation (y compris l'emballage, l'étiquetage, la documentation, l'élimination et les procédures d'urgence, le cas échéant) [pas d'option fournie]
- 24. Méthodes suggérées pour la sécurité du stockage (y compris l'emballage, l'étiquetage, la documentation, l'élimination et les procédures d'urgence, le cas échéant) [pas d'option fournie]
- 25. Méthodes suggérées pour la sécurité du transport (y compris l'emballage, l'étiquetage, la documentation, l'élimination et les procédures d'urgence, le cas échéant) [pas d'option fournie]
- 26. Méthodes suggérées pour la sécurité de l'utilisation (y compris l'emballage, l'étiquetage, la documentation, l'élimination et les procédures d'urgence, le cas échéant) [pas d'option fournie]
- 27. Emplacement du texte du document (par exemple html ou pdf ou hyperlien ou adresse normale, référence d'un Bulletin d'information officiel) [texte libre]

Ma gestion de l'évaluation des risques

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Ma gestion de l'évaluation des risques* » :

- 1. Pays [liste de pays]
- 2. Titre [titre optionnel]
- 3. Nouvelles caractéristiques (identification de toutes les nouvelles caractéristiques génotypiques et phénotypiques associées à l'organisme vivant modifié pouvant avoir des effets néfastes sur la diversité biologique dans l'environnement récepteur potentiel probable, compte tenu des risques pour la santé humaine) [encore à déterminer]
 - 4. Evaluation des effets néfastes (une évaluation de la probabilité de concrétisation de ces effets négatifs, compte tenu du niveau et du type de l'exposition de l'environnement récepteur potentiel probable de l'organisme vivant modifié) [texte libre]
 - 5. Evaluation des conséquences (une évaluation des conséquences de la concrétisation de ces effets néfastes) [texte libre]
 - 6. Risque global (Evaluation du risque global constitué par l'organisme vivant modifié sur la base de l'évaluation de la probabilité et des conséquences des effets néfastes identifiés) [texte libre]

- 7. Recommandation (recommandation quant au point de savoir si les risques sont acceptables ou gérables, notamment, le cas échéant, identification des stratégies de gestion de ces risques) [texte libre]
- 8. Autres informations (lorsqu'on est incertain concernant le niveau du risque, on peut demander d'autres informations sur les sujets particuliers d'inquiétude, ou mettre en oeuvre des stratégies appropriées de gestion des risques ou bien encore suivre l'organisme vivant modifié dans l'environnement récepteur) [texte libre]
- 9. Statut taxinomique du récepteur [encore à déterminer]
- 10. Dénomination usuelle du récepteur [encore à déterminer]
- 11. Origine du récepteur [texte libre]
- 12. Centres d'origine du récepteur (coordonnées géographiques) [texte libre]
- 13. Centres d'origine de la diversité biologique du récepteur (coordonnées géographiques) [texte libre]
- 14. Habitat du récepteur (description de l'habitat où les organismes peuvent persister ou proliférer)[texte libre]
- 15. Statut taxinomique du donneur [à déterminer]
- 16. Dénomination usuelle du donneur [à déterminer]
- 17. Source du donneur (coordonnées géographiques) [texte libre]
- 18. Caractéristiques du donneur (caractéristiques biologiques pertinentes des organismes donneurs)
- 19. Caractéristiques des vecteurs (parmi les caractéristiques du vecteur doivent figurer son identité, le cas échéant, et ses sources et les aires d'extension des hôtes») [texte libre]
- 20. Insert ou inserts (caractéristiques génétiques de l'acide nucléide inséré et fonction qu'il précise et/ou caractéristiques de la modification introduite) [texte libre]
- 21. Identité de l'OVM (identité de l'OVM et différences entre les caractéristiques biologiques des organismes vivants modifiés et celles de l'organisme récepteur ou des organismes parents) [texte libre]
- 22. Méthode de détection/d'identification de l'OVM (détection suggérée et méthode d'identification et de leur spécificité, de leur sensibilité et de leur fiabilité) [texte libre]
- 23. Utilisation prévue de l'OVM (informations concernant l'utilisation prévue de l'OVM, y compris les utilisations nouvelles et différentes par rapport à l'organisme récepteur ou aux organismes parents) [texte libre]

24. Environnement récepteur (informations sur l'emplacement, les caractéristiques géographiques, climatiques et écologiques, y compris les informations pertinentes sur la diversité biologique et les centres d'origine de l'environnement récepteur potentiel probable)[texte libre]

Ma gestion de la liste d'experts

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « *Ma gestion de la liste d'experts* »

- 1. Information sur l'expert (indiquez le nom complet et pas seulement une abréviation ou des initiales) [voir note initiale]
- 2. Date de début de l'emploi (année) [texte libre]
- Type d'organisation [cochez les cases : université, industrie, gouvernement, ONG -- organisation non gouvernementale -- ; OIG organisation intergouvernementale] + autres [texte libre]
- 4. Principaux domaines de responsabilité [pas d'option fournie]
- 5. Date de naissance [texte libre]
- 6. Sexe [Boutons radio: féminin; masculin]
- 7. Nationalité(s) [liste des pays]
- 8. Formation et autres qualifications [pas d'option fournie]
- 9. Principal(aux) domaine(s) d'expertise [cochez les cases : gestion des données et partage d'informations ; recherche et développement ; développement institutionnel ; évaluation des risques et gestion des risques, législation et réglementation ; sciences sociales et économiques ; sensibilisation et participation du public ; enseignement et formation] + autres [texte libre]

Domaine(s) de spécialisation

- 10. Développement institutionnel [cochez les cases : gestion agricole : administration de projets ; gestion de l'environnement ; santé publique ; ressources humaines ; gestion des ressources ; développement des infrastructures] + autres [texte libre]
- 11. Gestion des bases de données et échange d'informations [cochez les cases :; bases de données ; échange d'information ; statistiques de l'environnement ; technologie de l'information ; centres d'échanges d'informations] + autres [texte libre]

- 12. Législation et réglementation [cochez les cases : réglementation en matière de sécurité biologique ; directive nationale ; droit de la propriété intellectuel ; législation nationale ; droit international de l'environnement ; réglementation nationale ; droit commercial international ; réglementations commerciales nationales ; législation nationale sur l'environnement] + autres [texte libre]
- 13. Sensibilisation et participation du public [cochez les cases : campagnes d'information et de sensibilisation ; journalisme ; participation communautaire ; information du public/communications] + autres [texte libre]
- 14. Evaluation et gestion des risques [cochez les cases : écologie agricole ; biologie humaine ; agriculture ; connaissance indigène ; espèces invasives étrangères ; biologie/écologie marine ; méthodes de détection analytique ; écologie microbienne ; écologie animale ; microbiologie ; pathologie animale ; biologie moléculaire ; aquaculture ; mycologie ; biochimie ; gestion des animaux nuisibles ; biotechnologies ; pathologie végétale ; botanique ; physiologie végétale ; anthropologie ; biologie démographique ; évaluation de l'impact sur l'environnement ; conception et application du processus d'évaluation des risques ; épidémiologie ; biologie des sols ; biologie évolutionniste ; taxinomie ; sciences de l'alimentation ; toxicologie ; écologie sylvicole ; virologie ; génie génétique ; zoologie ; génétique des populations naturelles] + autres [texte libre]
- 15. Evaluation et gestion des risques : organismes et leurs caractéristiques [précisez les organismes et leurs caractéristiques spécifiques sur lesquels vous avez une expertise en utilisant une virgule entre les entrées [texte libre]
- 16. Sciences économiques et sociales [cochez les cases : économie agricole ; sciences sociales ; bioéthique ; facteurs socio-économiques ; économie de l'environnement ; développement durable ; évaluation du cycle de vie ; évaluation technologique] + autres [texte libre]
- 17. Recherche et développement [cochez les cases ; développement de produits de la biotechnologie ; recherche biotechnologique] + autres [texte libre]
- 18. Enseignement et formation [cochez les cases ; formation à l'environnement ; enseignement informel (par exemple organisation d'ateliers) ; travaux de vulgarisation] + autres [texte libre]

Information sur les trois derniers employeurs :

- 19. Premier employeur/organisation : nom de l'employeur/de l'organisation [texte libre]
- 20. Désignation [texte libre]
- 21. Durée de l'emploi [texte libre]
- 22. Adresse [pas d'option fournie]

- 23. Principaux domaines de responsabilité [pas d'option fournie]
- 24. Deuxième employeur/ organisation : nom de l'employeur/de l'organisation [texte libre]
- 25. Désignation [texte libre]
- 26. Durée de l'emploi [texte libre]
- 27. Adresse [pas d'option fournie]
- 28. Principaux domaines de responsabilité [pas d'option fournie]
- 29. Troisième employeur/organisation : nom de l'employeur/de l'organisation [texte libre]
- 30. Désignation [texte libre]
- 31. Durée de l'emploi [texte libre]
- 32. Adresse [pas d'option fournie]
- 33. Principaux domaines de responsabilité [pas d'option fournie]
- 34. Autres expériences de travail pertinentes (par exemple, expériences régionales, autres spécialisations, travail bénévole, etc.) [pas d'option fournie]
- 35. Principaux pays/régions dans lesquels un travail a été réalisé [liste de pays]
- 36. Responsabilités [pas d'option fournie]
- Liste des publications [dresser la liste complète des articles revus par des pairs, des ouvrages, chapitres d'ouvrages, rapports de conférence et autres publications pertinentes)

Les trois publications les plus pertinentes (de la liste ci-dessus)

- 38. Première publication pertinente [texte libre]
- 39. Deuxième publication pertinente [texte libre]
- 40. Troisième publication pertinente [texte libre]

Langues connues

- 41. Langue maternelle [cochez les cases : arabe ; anglais ; russe ; chinois ; français ; espagnol] + autres [texte libre]
- 42. Langue parlée [cochez les cases : arabe ; anglais ; russe ; chinois ; français ; espagnol] + autres [texte libre]
- 43. Langue lue [cochez les cases : arabe ; anglais ; russe ; chinois ; François ; espagnol] + autres [texte libre]

- 44. Langue écrite [cochez les cases : arabe ; anglais ; russe ; chinois ; François ; espagnol] + autres [texte libre]
- 45. Prix scientifiques et participation honoraire à des associations (prix scientifiques, sociétés professionnelles, membres honoraires et membres de comités/groupes consultatifs) [pas d'option fournie]

Références (nom et coordonnées)

- 46. Coordonnées de la première référence (par exemple nom, adresse, téléphone, etc.) [pas d'option fournie]
- 47. Coordonnées de la deuxième référence (par exemple nom, adresse, téléphone, etc.) [pas d'option fournie]
- 48. Coordonnées de la troisième référence (par exemple nom, adresse, téléphone, etc.) [pas d'option fournie]
- 49. Autres informations [pas d'option fournie]

Confirmation et accord (Je confirme par la présente que les informations ci-dessus sont correctes et accepte leur inclusion dans la liste d'experts sur la biosécurité en vertu du Protocole de Carthagène sur la biosécurité et de la Convention sur la diversité biologique. Je n'ai aucune objection à ce que ces informations soient diffusées).

- 50. Signature (dactylographiez votre nom pour confirmer votre accord) [texte libre]
- 51. Date de l'accord (exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]
- 52. Pays du gouvernement nommant l'expert [liste de pays]
- 53. Date de nomination (mois, jour, année) [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]

Ma gestion des projets de renforcement de la capacité

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « Ma gestion des projets de renforcement de la capacité » :

- 1. Nom du projet (donnez le titre spécifique du projet ou du programme) [texte libre]
- 2. Etat d'avancement (indiquez si le projet est en cours, prévu ou achevé) en partant de janvier 1996, c'est-à-dire lorsque les négociations du protocole ont été lancées [Boutons radios : achevé ; en cours ; prévu]

- 3. Période (indiquez les dates précises du projet, par exemple (1999-2004)) [texte libre]
- 4. Régions (indiquez la (les) région(s), en utilisant les cinq principaux groupes utilisés par la Convention sur la diversité biologique et les pays particuliers où le projet est mis en œuvre) [cochez les cases: Afrique; ensemble de l'Asie/Pacifique; Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; CEE; Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres]
- 5. Pays de mise en œuvre [liste des pays]
- 6. Type d'organismes de mise en oeuvre (indiquez le type d'organisation(s) ayant lancé le projet ou étant essentiellement responsable(s) de sa mise en œuvre (c'est-à-dire les « propriétaires » du projet)) [cochez les cases : organismes et programmes bilatéraux ; fondations privées ; industrie ; organisations régionales ; organisations internationales ; instituts de recherche/instituts universitaires ; gouvernements nationaux ; organisme des Nations Unies ; organisations non gouvernementales] + autres [texte libre]
- 7. Organisations chefs de file (précisez le nom de l'organisation servant de chef de file pour la gestion et la mise en œuvre du projet) [texte libre]
- 8. Autres organismes collaborants (dressez la liste de tous les organismes ayant collaboré au projet, c'est-à-dire les organisations internationales ou régionales, les institutions gouvernementales participant au niveau local, les ONG et les organisations privées). [texte libre]
- 9. Principal(aux) groupe(s) cible(s)/bénéficiaire(s) (précisez le principal groupe cible et les principaux bénéficiaires du projet) [pas d'option fournie]
- 10. Coordonnées des contacts (donnez le nom et la position d'une personne à contacter qui est responsable de la mise à jour des informations sur le projet et pouvant répondre aux demandes aux demandes des utilisateurs des bases de données qui souhaitent davantage d'informations) [voir note initiale)
- 11. Financement (indiquez le type de financement) (par exemple budget de l'Etat, financement bilatéral ou multilatéral, ONG, secteur privé, fondations, donateurs individuels) et donnez le nom de l'agence/donateur particulier fournissant des capitaux pour le projet. Si possible, indiquez le montant total du financement du projet et le montant venant de chaque source (optionnel) [cochez les cases: bilatéral; multilatéral; FEM, ONG, organisation non gouvernementale; budget de l'Etat; secteur privé] + autres [texte libre]

Nom de(s) organisme(s) de financement

- 12. Premier organisme de financement [texte libre]
- 13. Montant en dollars des Etats-Unis (utilisez des points pour séparer les décimales. N'utilisez pas de virgules pour séparer les milliers). [texte libre]

- 14. Deuxième organisme de financement [texte libre]
- 15. Montant en dollars des Etats-Unis (utilisez des points pour séparer les décimales. N'utilisez pas de virgules pour séparer les milliers). [texte libre]
- 16. Troisième organisme de financement [texte libre]
- 17. Montant en dollars des Etats-Unis (utilisez des points pour séparer les décimales. N'utilisez pas de virgules pour séparer les milliers). [texte libre]
- 18. Quatrième organisme de financement [texte libre]
- 19. Montant en dollars des Etats-Unis (utilisez des points pour séparer les décimales. N'utilisez pas de virgules pour séparer les milliers). [texte libre]
- 20. Cinquième organisme de financement [texte libre]
- 21. Montant en dollars des Etats-Unis (utilisez des points pour séparer les décimales. N'utilisez pas de virgules pour séparer les milliers). [texte libre]
- 22. Sixième organisme de financement [texte libre]
- 23. Montant en dollars des Etats-Unis (utilisez des points pour séparer les décimales. N'utilisez pas de virgules pour séparer les milliers). [texte libre]
- Buts et objectifs (précisez l'objectif global du projet et définir ses principales finalités). [pas d'option fournie]
- 25. Premier objectif [texte libre]
- 26. Deuxième objectif [texte libre]
- 27. Troisième objectif [texte libre]
- 28. Quatrième objectif [texte libre]
- 29. Cinquième objectif [texte libre]
- 30. Principaux domaines/éléments du renforcement de la capacité (indiquez les principaux domaines où la capacité en matière de biosécurité peut être renforcée (sur la base du Plan d'action adopté par le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques) et où le projet apporte une contribution) [cochez les cases: développement des ressources humaines; sensibilisation du public; éducation et participation; identification des OVM et des OVM-FFPs; évaluation des risques; échange d'informations et gestion des données; gestion des risques; renforcement institutionnel; collaboration scientifique, technique et institutionnelle; cadres réglementaires nationaux; transfert de technologie] + autres [texte libre]

Activités spécifiques (précisez les activités spécifiques entreprises au titre de chacun des grands domaines de renforcement de la capacité, aussi brièvement que possible. Pour les activités pour lesquelles on dispose de données détaillées et de produits précis (par exemple rapport d'ateliers,

publication, etc.) indiquez une page web ou un autre contact permettant d'obtenir plus de précisions; par exemple un « Atelier sur l'évaluation des risques à l'intention des principaux chercheurs des administrations publiques » s'est tenu les 11 et 12 octobre 2000 à Lima (Pérou) (voir le rapport de l'atelier sur le site http://www.biodiv.org/worksop2).

- 31. Activités au niveau national [cochez les cases + texte libre : élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité ; développement des ressources humaines ; identification des OVM et des OVM-FFPs ; échange d'informations et gestion des données ; renforcement institutionnel ; sensibilisation ; éducation et participation du public ; évaluation des risques ; gestion des risques ; collaboration scientifique, technique et institutionnelle ; transfert de technologie et transfert de savoir-faire] + autres [texte libre]
- 32. Activités aux niveaux régional et sous-régional [cochez les cases + texte libre : mécanismes consultatifs ; centres d'excellence et de formation ; coordination et harmonisation des cadres réglementaires ; initiatives régionales de collaboration ; sites web et bases de données régionaux] + autres [texte libre]
- 33. Activités à l'échelon international [cochez les cases °+ texte libre : directives internationales ; publications ; renforcement de la coopération Nord- Sud et Sud- Sud] + autres [texte libre]
- 34. Principaux résultats [précisez, de façon résumée, les principaux résultats et réalisations spécifiques du projet ainsi que les enseignements qui ont été tirés. Fournir tous les détails possibles (par exemple rapports de projet) sous la forme de fichiers séparés ou en indiquant un lien web.) [pas d'option fournie]
- 35. Enseignements [pas d'option fournie]
- 36. Brève description du projet (Présenter brièvement le projet, en rappelant notamment comment et pourquoi le projet a été lancé, les phases précédentes du projet, les besoins de capacité qui ont été mis en évidence et auxquels le projet a permis de répondre, les approches utilisées, les principaux partenaires/parties prenantes, le niveau et la nature de la collaboration avec d'autres initiatives et efforts en vue d'exploiter les synergies, les principaux succès et échecs et les plans pour l'avenir) [pas d'option fournie]
- 37. Autres informations pertinentes (fournir toutes les informations pertinentes, par exemple le contexte ou les circonstances uniques dans lesquels s'inscrit le projet). [pas d'option fournie]

Personnes soumettant les informations (Je confirme que les informations ci-dessus sont correctes et accepte leur inclusion dans la base de données des projets sur la biosécurité du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Je n'ai aucune objection à ce que ces informations soient diffusées.)

38. Nom [texte libre]

- 39. Signature (dactylographiez à nouveau votre nom pour confirmer que les informations ci-dessus sont correctes, que vous acceptez leur inclusion dans la base de données du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et que vous n'avez pas d'objection à ce que ces informations soient publiées). [texte libre]
- 40. Désignation [texte libre]
- 41. Date [exemple d'énoncé de la date : janvier, 01, 2002]

Ma gestion des sites web pertinents

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « Ma gestion des sites web pertinents » :

- 1. Type du site web/type d'organisation (choisissez en un) [Bouton radio : biosécurité dans les autres organisations internationales ; autres organisations et institutions s'intéressant à la biosécurité/biotechnologie ; documents d'orientation sur l'évaluation des risques ; bases de données spécifiques sur la biosécurité et magazines]
- 2. Organisation [texte libre]
- 3. Titre [texte libre]
- 4. Description [aucune option fournie]
- 5. URL (tapez l'URL complète, par exemple http://www.biodiv.org) [texte libre]
- 6. URL de recherche (URL de la page de recherche s'il en existe une) [texte libre]
- 7. URL de présentation de l'organisation (dactylographiez l'URL de l'image/photo qui apparaîtra à côté du lien) [texte libre]

Ma gestion des bases de données nationales

Les catégories d'informations ci-après sont requises dans le BCH pour « Ma gestion des bases de données nationales » :

- 1. Pays [liste de pays]
- 2. Organisation [texte libre]
- 3. Description [pas d'option fournie]
- 4. URL [texte libre]

Annexe 2 : Considérations générales sur les contrats et accords contractuels3 [1]

La présente annexe vise à donner des indications pour la préparation d'accords contractuels en vue de la sous-traitance des travaux de réalisation des enquêtes, soit à d'autres organismes gouvernementaux, soit à des consultants privés, soit à des institutions universitaires.

1. Qu'est-ce qu'un contrat?

Un contrat est un accord entre deux parties en vertu duquel une partie fournit des biens ou des services en échange d'une certaine contrepartie (généralement de l'argent) fournie par l'autre partie. La conclusion de contrats est la procédure normale sur des marchés concurrentiels ouverts.

2. Contrats ou accords

Dans certaines circonstances, comme la prestation de services par des organismes gouvernementaux, des organes para-étatiques ou des municipalités, le mémorandum d'accord constitue un instrument plus adapté Ce mémorandum est généralement utilisé par les organismes publics ou dans un environnement non concurrentiel et ont une valeur monétaire.

Pour savoir s'il faut utiliser un contrat ou un accord, il faut donc se poser deux questions :

- a) L'accord est-il passé avec une entité gouvernementale ?
- b) Cette organisation a-t-elle une compétence exclusive pour ce qui concerne le service envisagé, et s'agit-il d'un service unique ?

Dans l'affirmative, un mémorandum d'accord doit être l'instrument contractuel.

Par exemple, lorsqu'un organisme public assure la sous-traitance d'une enquête particulière, il le fait généralement dans le cadre d'un mémorandum d'accord. Lorsqu'un consultant privé ou un bureau de conseil commercial est le sous-traitant, un contrat est utilisé.

3. Le processus contractuel

³ Extraits du Manuel d'opérations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Le processus contractuel comporte trois phases : la <u>phase de préparation</u>, la <u>phase de sélection</u> et la <u>phase d'administration</u>.

La <u>phase de préparation</u> suppose la planification et la définition des besoins et des services à fournir et permet également de prévoir les sources de financement disponibles. C'est aussi le moment où doit être défini le statut juridique des parties au contrat ou au mémorandum d'accord. Cela est particulièrement important pour les opérations à mener, qui n'auront pas nécessairement de statut juridique intrinsèque.

La <u>phase de sélection</u> suppose généralement une série de procédures définies par l'institution de tutelle de l'organe contractant (par exemple le projet). La plupart des institutions et administrations publiques disposent de procédures de passation des marchés et des contrats et, dans nombre de cas, il existe au sein de l'appareil gouvernemental un organisme spécialisé dans ces domaines. La mesure dans laquelle cet organisme participe au processus contractuel relatif à un projet dépend de la législation locale et de la nature et de l'importance du contrat. Le Comité national du projet devra disposer d'un jeu des procédures contractuelles et d'adjudication définissant les règles applicables pour toutes les étapes conduisant à la signature d'un contrat/accord.

Durant la <u>phase d'administration</u>, l'état d'avancement du contrat/de l'accord est suivi, les paiements sont effectués, les réclamations sont traitées et le produit final est évaluée.

Toutes ces phases sont assujetties aux lois et dispositions du pays et de l'institution où le contrat est conclu. Des dispositions sont aussi prévues pour le financement des agents et tous ces éléments doivent être pris en compte avant d'aller de l'avant.

Mesures à prendre durant la phase préparatoire

1. Disposition budgétaire

La première mesure consiste à vérifier s'il existe un crédit budgétaire pour couvrir le contrat et si ce crédit est utilisable. Cela dépend des règles et conditions spécifiques entre l'entité de financement (par exemple le projet PNUE-FEM) et l'institution hôte (par exemple l'Agence nationale de l'environnement) du projet.

2. Mandat

Le mandat revêt une importance critique et devrait être aussi clair et précis que possible, car il finit par devenir partie intégrante du contrat. Le mandat sert aussi de base à l'évaluation du contrat une fois celui-ci achevé. Enfin, des mandats clairs et précis limitent les risques de différends ou de demandes reconventionnelles ultérieures.

3. Approbation du mandat et du budget

Cette approbation dépendra du système en place dans chaque pays et le Comité national du projet devra prendre intégralement en considération les règles et procédures nationales.

Mesures à prendre durant la phase de sélection

Là encore, le gouvernement du pays hôte d'un projet est généralement celui qui réglemente. L'ONU dispose aussi de règles spécifiques pour la passation de marchés de biens et de services. Les règles ci-après s'appliquent aux contrats de petite taille et simples, mais pas aux grands contrats plus complexes.

1. Identification des contractants

La première mesure consiste à identifier les contractants prospectifs et à en dresser une brève liste. Ce processus dépend de facteurs comme les procédures de sélection de l'Etat, la valeur du contrat, l'urgence etc. Il est souvent assujetti à des règles explicites. Ces règles aideront l'Agence nationale de l'environnement à décider si la sélection doit être fondée sur une liste de candidats répondant aux conditions requises, établie après annonce publique, ou sur la base de références sûres des activités antérieures du contractant, etc.

2. Appel d'offres

Les contractants retenus sur la « liste courte » sont ensuite invités à soumettre une « proposition » ou à faire une « offre ». Les propositions concernent les cas plus complexes lorsque les services sont difficiles à quantifier ou soulèvent des problèmes techniques. Les appels d'offres sont normalement utilisés pour les cas plus simples ; c'est généralement la méthode la plus économique et efficiente car elle assure la mise en concurrence dans un cadre pré-déterminé et dans un souci de rentabilité de contractants répondant aux conditions requises.

3. Ouverture des offres, évaluation des offres et passation des marchés

Des règles existent pour chacune de ces étapes afin d'assurer la transparence dans la passation des marchés. Généralement, toutes les offres doivent être reçues dans des enveloppes scellées, regroupées dans un lieu sûr (parfois par une partie indépendante) et ouvertes à une date fixée en présence de témoins qualifiés.

Toutes les offres reçues et ouvertes doivent être enregistrées et remises à la personne chargée de l'analyse comparative, sur la base de critères prédéfinis. Cette personne doit avoir une connaissance suffisante de la question (ou du sujet) analysé. Le rôle de l'analyste est de classer les propositions par ordre de préférence et d'identifier les concurrents les mieux placés.

Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

L'analyse est ensuite soumise pour approbation et octroi du contrat. Le processus devrait être transparent et tous les contractants ayant répondu à l'appel d'offres devraient s'en voir dûment notifier le résultat.

Mesures à prendre durant la mise en œuvre du contrat

Beaucoup de choses peuvent ne pas aller, même lorsque le mandat et le processus contractuel ont été faits dans les normes.

Le Comité national du projet et l'Agence nationale de l'environnement doivent donc conserver une attitude proactive, suivant les progrès et restant informés de tous les problèmes rencontrés. Un contrat est un partenariat et les meilleurs résultats ne peuvent être obtenus que lorsque ce partenariat est actif.

En outre, il faut aussi prendre les mesures administratives normales, qui font également partie du contrat. Quelqu'un dans l'unité/le projet/l'institution hôte doit être chargée de l'administration et de la supervision du contrat, cette personne ayant pour tâche de bien informer la direction des difficultés présentes et des problèmes potentiels.

On trouvera ci-après un exemple de mandat simple pour les consultants :.

Projet PNUE-FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité

Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

Mandat

Numéro du projet : et titre :

Titre du poste : Ligne budgétaire :

I. Rappel des objectifs et des activités pertinentes du projet

Notes : Indiquez l'historique du projet et/ou de l'activité, que le contrat vise à soutenir. Précisez tous les éléments du problème que le contrat est censé résoudre.

II. Description des services requis

Notes: Les activités à réaliser ou les services à fournir doivent être décrits de façon détaillée: par exemple, modalités de l'enquête (définition du domaine, données nécessaires, moyens à employer, etc.; organisation de la base de données (définition des données cibles, systèmes à utiliser pour la saisie des données, logiciels et autres matériels, volume des données etc.)

Il importe aussi d'élaborer le plan de travail et/ou les spécifications à fournir.

III. Durée, calendrier et rémunération

Notes: Fixez un calendrier approprié, c'est-à-dire la durée des activités/services depuis le début jusqu'à la fin, en indiquant tous les facteurs pouvant influer sur ce calendrier, notamment les aspects saisonniers. Précisez la rémunération et ses modalités (versements, etc.)

IV. Suivi/Contrôle de l'état d'avancement

Note: Précisez les mesures visant à contrôler l'état d'avancement (les responsables) et les obligations d'information (périodicité, dates butoir, formats, copies, bénéficiaires, etc.). Il faut noter qu'un grand nombre d'activités de conseil n'atteignent pas leurs objectifs et peuvent échouer en raison de l'inadéquation des orientation données par les équipes de projet.

V. Définition des produits/résultats attendus

Projet PNUE-FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité

Module de la boîte à outils pour la phase 1 : Un tour d'horizon

Notes: Définissez clairement le produit final — par exemple achèvement d'une enquête, établissement d'un inventaire, réalisation de recherches, rassemblement/traitement de données etc. Ce que vous indiquez est ce que vous obtiendrez. Une description peu claire des résultats escomptés ne vous aidera donc pas à obtenir le meilleur du consultant. Si le contenu, les produits, les dates butoir, le nombre de copies, etc. sont clairement précisés, cela vous permettra d'obtenir gain de cause auprès du consultant en cas de différend. La définition des produits devrait être activement discuté avec le consultant avant le début des activités... Ils ne peuvent être définis isolément.